



Savanes Counamama et Gabriel (Identifiant national : 030020026)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00060001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Biotope, - 030020026, Savanes Counamama et Gabriel. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/030020026.pdf>

Région en charge de la zone : Guyane
Rédacteur(s) : Biotope
Centroïde calculé : °-°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2001
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2001
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 22/09/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Guyane
- Commune : Iracoubo (INSEE : 97303)

1.2 Superficie

772,79 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 15
Maximale (mètre): 35

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Savanes Counamama et Gabriel se situe au sud de la RN1, à 1,5 kilomètres à l'est d'Iracoubo.

Il s'agit d'un ensemble de savanes incluses au sein d'un massif de forêt intacte de la plaine littorale. La Savane Counamama associe savane basse herbacée sèche et savane basse herbacée marécageuse, alors qu'au sud de la ZNIEFF, la Savane Gabriel présente un faciès de savane arbustive. Cette dernière est située sur une petite colline et parsemée de nombreuses savanes-roches, ce qui lui confère un intérêt paysager remarquable.

La ZNIEFF s'inscrit dans l'ensemble des savanes sèches littorales de Guyane, principalement localisées entre Cayenne et Organabo dans la plaine côtière ancienne. Elles se trouvent sur des sols argileux marins, consolidés et en grande partie recouverts de sédiments sableux fins datant du Pleistocène. Ces sols sont le plus souvent exondés.

L'origine des savanes n'est probablement pas entièrement naturelle. Elle est due à un ensemble de facteurs liés entre eux, d'ordre climatique (saison sèche plus marquée sur la bande côtière), paléoclimatique (témoin des époques plus froides et plus sèches du Pleistocène et de l'Holocène durant lesquelles la Guyane était en partie recouverte de savane), édaphique (sols peu favorables à une couverture forestière) et anthropique (localisation des communautés amérindiennes d'autrefois et de la population actuelle sur la bande côtière ; maintien de la physionomie des savanes par les feux saisonniers).

La Savane Counamama présente un ensemble de faciès de savanes basses herbacées exondées et marécageuses. Des fourrés sclérophylles parsèment la zone, bordée d'une forêt intacte de plaine côtière. Elle se présente sous l'aspect d'une grande étendue de petites herbes en touffes de 10 à 30 cm de haut laissant entre elles des plages de sol nu. Dans cette savane herbacée, la flore y est dominée par des Cypéracées et des Poacées, auxquelles se mêlent principalement des Burmanniacées, Astéracées, Gentianacées, Mélastomatacées, Polygalacées et Lentibulariacées. Ponctuellement, la physionomie est marquée par quelques sous-arbrisseaux nains de 30 à 60 cm qui émergent ainsi du tapis herbacé : *Byrsonima verbascifolia* (" z'oreil d'âne ") aux grandes feuilles duveteuses caractéristiques. Le milieu correspond alors à la savane basse à nanophanérophytes.

D'autres secteurs présentent un faciès de savane haute herbeuse et arbustive, floristiquement plus riche que la savane basse, et transitoire avec les groupements paraforestiers périphériques. La flore herbacée est dominée par les Poacées ainsi que des Cypéracées (*Rhynchospora barbata* caractéristique du milieu) et Rubiacées, alors que *Curatella americana* domine la flore des buissons et petits arbres, accompagné de *Byrsonima crassifolia* et de Mélastomatacées et Clusiacées.

Dans les secteurs plus humides, la savane basse marécageuse est principalement composée de Poacées, de Cypéracées, accompagnées de Fabacées, Lentibulariacées et Lamiacées. Quelques espèces sont communes aux marais (Cypéracées, Onagracées, Blechnacées comme la fougère *Blechnum serrulatum*). Mais la physionomie de cette formation est marquée essentiellement par *Rhynchanthera grandiflora*, une Mélastomatacée formant des buissons remarquables par leurs grandes floraisons violettes, et par *Heliconia psittacorum*, un petit balisier aux bractées rouge orangé, en massifs denses.

La Savane Gabriel présente un faciès de savane basse arbustive collinaire à *Byrsonima crassifolia*, ou " savane à poiriers ", espèce ligneuse se présentant sous la forme de petits arbres tortueux constituant la formation transitoire avec les milieux paraforestiers. La flore présente une composition en familles assez semblable à la savane basse herbacée, mais sensiblement plus riche en espèces. De nombreux affleurements rocheux ponctuent la savane, constituant un réseau de savanes-roches. Plus précisément six ensembles de savanes-roches y ont été dénombrés, soit une surface totale rocheuse de plus de 3000 m². Quelques espèces végétales directement liées à ce type de biotope y sont recensées. Citons notamment l'orchidée terrestre protégée *Cyrtopodium andersonii*, dont les populations littorales sont rares et menacées. Plusieurs plantes rares et déterminantes sont également connues de ce secteur bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'inventaires botaniques approfondis : *Paepalanthus oyapockensis* (Eriocaulaceae), *Lepidaploa remotiflora* (Asteraceae), *Rhynchospora curvula* (Cyperaceae), *Inga virgultosa* (Fabaceae), *Lacistema pubescens* (Lacistemaceae), *Cordia myrciifolia* (Rubiaceae).

Ce type d'habitat naturellement rare sur le littoral guyanais semble ici particulièrement bien préservé de l'invasion de plantes rudérales en raison de son imbrication dans le massif forestier et de sa relative inaccessibilité.

Ces savanes s'insèrent dans un massif de forêt intacte de plaine côtière ancienne sur sols sableux. Ceux-ci sont dominés par *Parinari campestris* et *Protium heptaphyllum*, des *Licania*, *Inga*, *Iryanthera hostmanii* et de nombreux palmiers : *Maripa* (*Attalea maripa*), *Comou* (*Oenocarpus bacaba*), *Awara mon père* (*Socratea exorrhiza*), *Pinot* (*Euterpe oleracea*). En sous-bois abondent divers *Ischnosiphon*, *Piperacées*, *Melastomatacées* et *Phenakospermum guianense* qui en marque la physionomie. Les lisières constituées par les groupements paraforestiers périphériques sont caractérisées par le Palmier awara (*Astrocaryum vulgare*) ainsi que *Clusia nemorosa*, *Davilla aspera*, *Hirtella paniculata*, *Miconia ciliata* et *Tibouchina aspera*.

Sur le plan faunistique, ces savanes herbacées et arbustives accueillent un cortège d'oiseaux caractéristique avec notamment plusieurs espèces strictement liées à ces habitats rares : le Sporophile plombé (*Sporophila plumbea*), le Tangara à camail (*Schistoclamys melanolepis*), le Colibri tout-vert (*Polytmus theresiae*). Des données anciennes d'Elénie tête-de-feu (*Elaenia ruficeps*) soulignent l'originalité ornithologique de ces savanes. La Savane de Counamama constitue également une station importante pour la Bécassine géante (*Gallinago undulata*). Au cours de leur passage migratoire postnuptial, certains limicoles recherchant préférentiellement les secteurs herbacés ras et découverts, font halte dans la savane, tout particulièrement le Pluvier dominicain (*Pluvialis dominica*), le Chevalier solitaire (*Tringa solitaria*), et probablement le Maubèche des champs (*Bartramia longicauda*).

Les zones marécageuses de la Savane Counamama jouent probablement un rôle important pour la reproduction des amphibiens, et leur inventaire devrait révéler à terme la présence d'espèces intéressantes.

Les savanes incluses en Guyane sont relativement rares. La plupart des savanes sont en effet très proches du littoral et accessibles directement depuis la route nationale. L'enclavement de la ZNIEFF, le fait qu'elle ne soit pas visible depuis la route et l'absence de piste d'accès, lui confèrent un caractère préservé remarquable.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Forêt domaniale

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pêche

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Faunistique- Oiseaux	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	<ul style="list-style-type: none">- Paysager- Géomorphologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF est limitée de la manière suivante :

N: Au nord, la ZNIEFF est limitée par les forêts (dégradées ou non) qui bordent la RN1 entre les points A et B (à l'intersection avec la piste) ;

E: A l'est, le chemin s'enfonçant entre la Savane de Counamama (également appelée Savane Mal Ventre) et le pripris de Trou Caimans, depuis la RN1 (point B) jusqu'aux zones habitées au point C, en excluant les zones forestières et agricoles entre la piste et les savanes.

S et W: Au sud, le zonage est bordé par la zone forestière au nord de la crique Arouague, incluant la savane Gabriel et le corridor écologique compris entre elle et la savane de Counamama. L'ouest est délimité par le domaine forestier compris entre les savanes et la rive droite du fleuve Iracoubo.

Un tampon de 100m est ajouté au zonage afin de prendre en compte la lisière des savanes.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (257822m; 605456m) - B (260756m; 604028m) - C (260468m; 601535m)

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames 		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Classification des habitats de la Guyane française	Source	Surface (%)	Observation
G3A.23 <i>Savanes sur sols hydromorphes de Guyane</i>			
G55.23 <i>Marais tropicaux d'eau douce herbacés et prairies inondables et humides de basse altitude de Guyane</i>			
G3A.17 <i>Savanes guyanaises</i>			

Classification des habitats de la Guyane française	Source	Surface (%)	Observation
G3A.42 <i>Savanes arbustives à <i>Byrsonima crassifolia</i>, <i>Curatella americana</i>, <i>Rhynchospora barbata</i></i>			

6.2 Habitats autres

Classification des habitats de la Guyane française	Source	Surface (%)	Observation
G46.23 <i>Forêts hygrophiles et méso-hygrophiles secondaires ou dégradées de Guyane</i>			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	441887	<i>Elaenia ruficeps</i> Pelzeln, 1868	<i>Élénie tête-de-feu</i>	Reproduction indéterminée					
	441942	<i>Gallinago undulata</i> (Boddaert, 1783)	<i>Bécassine géante</i>	Reproduction indéterminée					
	442373	<i>Sporophila plumbea</i> (Wied-Neuwied, 1831)	<i>Sporophile gris-de-plomb</i>	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	733881	<i>Inga virgultosa</i> (Vahl) Desv., 1826		Reproduction indéterminée	Collection : Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013				
	779687	<i>Lacistema pubescens</i> Mart., 1824		Reproduction indéterminée	Collection : Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013				
	761745	<i>Rhynchospora curvula</i> Griseb., 1864		Reproduction indéterminée	Collection : Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013				
	731883	<i>Syngonanthus leprieurii</i> (Körn.) Ruhland		Reproduction indéterminée					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	442147	<i>Nyctibius griseus</i> (Gmelin, 1789)	<i>Ibijau gris</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	442259	<i>Polytmus theresiae</i> (Da Silva Maia, 1843)	<i>Colibri tout-vert</i>	Reproduction indéterminée					
	442341	<i>Schistochlamys melanopis</i> (Latham, 1790)	<i>Tangara à camail</i>	Reproduction indéterminée					

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	441887	<i>Elaenia ruficeps</i> Pelzel, 1868	Déterminante	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	441942	<i>Gallinago undulata</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	442147	<i>Nyctibius griseus</i> (Gmelin, 1789)	Autre	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	442259	<i>Polytmus theresiae</i> (Da Silva Maia, 1843)	Autre	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	442341	<i>Schistochlamys melanopsis</i> (Latham, 1790)	Autre	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	442373	<i>Sporophila plumbea</i> (Wied-Neuwied, 1831)	Déterminante	Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	AUBLET2	2001	AUBLET2, février 2001.
	AUBLET2	2001	AUBLET2, juillet 2001.
Collection	Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013	2013	
	Goguillon B., 2003, Base de données de la modernisation des ZNIEFF		
Informateur	GONZALES Sophie (2009). Contribution à l'inventaire des savanes roches du Littoral de Guyane. IRD/ Caraïbes environnement, 64 p.		